 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>

Nombre de membres présents : 24 votants
Nombre de membres absents :
Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

I. Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal CA du 5 octobre 2023

II. Affaires administratives et financières

2. Liste des commissions émanant du CA
3. Délégation à la Commission Permanente
4. Protocole RCD 2023/2024
5. Projets et sorties pédagogiques 2023/2024
6. Budget prévisionnel séjour à Guipry-Messac
7. HSE pour AED
8. Budget 2024
9. Délégation de signature à l'ordonnateur
10. DBM prélèvements de fonds de réserve Service Restauration

Présidente


Mme Angélique BECK, principale



Secrétaire

M. Yannick TUAL, parent d'élève



 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

1. Angélique BECK, principale	présente
2. Céline ADAM, principale adjointe	présente
3. Sylvie RIDARD, gestionnaire	présente
4. Gaëlle BERTIN, C.P. E	présente
5. Sébastien GUERET, conseiller départemental	excusé
6. Cécile BOUTON, conseillère départementale	présente
7. Catherine BONNET, adjoint à la jeunesse	excusée
8. Maud COSSON, personnalité qualifiée	excusée

Suppléants

Roger MORAZIN
Michèle MOTEL

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

1. Sébastien CHEVER, professeur	excusé
2. Robin ANGEBAUD, professeur	excusé
3. Delphine GOURAULT, professeure	excusée
4. Cécile BOCLE, professeure	excusée
5. Liliane BOEDDEC, professeure	excusée
6. Sarah PASQUE, professeure	présente
7 Soazic MABILAIS, AED	présente
8. Laurence GENOUEL, secrétaire	présente
9. Touty DIALLO, a agent d'accueil	présente
10.. Claudie DENOUAL	excusée

Suppléants

Ester BAUDUIN présente
Julie VIGNEAU présente
Anne DAVID présente
Marie DAGORN présente
Emilie LEDAN présente
Emmanuelle ROUSSEAU
Kadem MOKHTARI
Marylène GUILLOTTEL

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires


1. Virginie PACHEU, parent d'élève	excusée
2. Aurélie GAUDIN, parent d'élève	présente
3. Florence GESLIN, parent d'élève	présente
4. Delphine SIRERA, parent d'élève	présente
5. Christelle SCHINDLER, parent d'élève	présente
6. Huyla DE MIRTAS, parent d'élève	présente
7. Virginie DONDEL, parent d'élève	excusée
8. Jeanne BERTHELOT élève de 3F	présente
9. Saadia LAKRED, élève de 4D	excusée
10. Léonie PELLOIS, élève de 4F	présente

Suppléants

Elsa JULIEN présente
Maxime HERVE
Yannick TUAL présent
Philippe DONNARD

Daphné SAVALLE (3C)
Anaëlle BERNARD(4D)
Marion DANGREAUX KERHELLO (4E)

présente

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
--	------------------------------------

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
--------------------------------	------------------

<p>Nombre de présents : 23 de 18h à 18h20 et 24 de 18h20 à 19h23, 23 de 19h23 à 19h55</p> <p>Quorum : est à 15 et est atteint</p> <p>Invitée : Mme BOCLE pour la présentation du séjour à Guipry-Messac</p> <p><u>ODJ</u></p> <p>En préambule, Mme BECK précise le nombre de membres pour un C.A. qui dépend du nombre d'élèves dans l'établissement :</p> <p>Pour un minimum de 600 élèves ce sont 30 membres au C.A. et pour moins de 600 ce sont 24 membres au C.A.</p> <p>Mme Beck introduit le C.A. en rajoutant des points à l'ODJ.</p> <p><i>Points rajoutés à l'ODJ :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Règlement intérieur du Conseil d'Administration- Forfait de mobilité durable (FMD) sera soumis au vote- Convention reçue ce jour- Questions diverses des parents d'élèves FCPE <p><u>1/ Approbation du procès-verbal du C.A. du 05/10/2023</u></p> <p>Le PV du CA du 5 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.</p> <p><i>(Délibération n°31 : 20 pour, 0 contre, 3 abstentions).</i></p> <p><u>2/ Règlement intérieur du Conseil d'Administration</u></p> <p>Lecture du règlement intérieur du Conseil d'Administration, aucune question.</p> <p><i>Délibération n° 33 : vote à l'unanimité avec 23 pour.</i></p> <p><u>3/ Liste des commissions émanant du C.A.</u></p> <p>Mme Beck affiche la liste des membres inscrits aux différentes commissions. Pas de remarque ni de question.</p> <p><i>Délibération n° 29 : vote à l'unanimité avec 23 pour.</i></p>	
--	--

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
--	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

4/ Délégation à la Commission permanente

18h20 : arrivée de Mme Julien, représentante parents FCPE

Proposition de Mme BECK que le C.A. donne délégation à la commission permanente comme les deux années précédentes pour soulager le C.A.

La raison principale de la proposition d'une commission permanente c'est de pouvoir signer les conventions qui arrivent en cours d'année et qui ne peuvent attendre les C.A.

Délibération n° 32 : vote à l'unanimité avec 24 pour.

5/ Protocole RCD 2023/2024

Protocole concernant les Remplacements de Courte Durée.


Ce protocole concernant les remplacements de moins de 15 jours.

Un conseil pédagogique s'est réuni au collège et un mot a été changé dans le protocole proposé par Mme Beck. En effet l'équipe pédagogique en accord avec la direction du collège ont fait le choix d'écrire « sollicitation » à la place de « désignation » pour le point concernant les AED.

Mme Beck rappelle que les professeurs signe un PACTE RCD doivent réaliser 18h de remplacement sur l'année scolaire. Pour les professeurs qui ne l'ont pas signé les remplacements seront rémunérés en HSE RCD. Mme Beck précise que pour un PACTE Devoir Fait cela correspond à un engagement du professeur de 24h.

Un professeur demande combien de PACTE ont été signés. Mme Beck répond que 2 PACTE ont été signés : un pour une mission de devoirs faits et l'autre pour le pilotage d'un projet pédagogique innovant (le pilotage des dispositifs foot et basket).

Mme Beck ajoute qu'elle a proposé à des professeurs qui pilotage des projets innovants (tels que webradio, ambassadeurs harcèlement...) de signer un PACTE mais qu'ils ont refusé.

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
--	------------------------------------

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
--------------------------------	------------------

<p>Les professeurs présents expriment leur crainte à savoir que cela soit au détriment des heures HSE et qu'un jour le PACTE devienne une obligation pour eux.</p> <p><u>Gestion des absences des professeurs de moins de 15 jours :</u></p> <p>Suite au conseil pédagogique avec les professeurs il a été convenu :</p> <ul style="list-style-type: none">☞ Pour les absences non prévues un tableau sera mis dans la salle des professeurs avec les créneaux disponibles, les professeurs qui souhaitent faire le remplacement se signalent.☞ Le fonctionnement prévu est de privilégier les professeurs de la classe, et ensuite de privilégier un professeur de la même matière...☞ Le professeur qui effectue les remplacements enseignera sa matière et non la matière du professeur absent. <p><u>Questions posées lors du C.A. :</u></p> <p>Un parent demande ce qu'il se passe si le professeur est absent pour 10 jours, qu'il revient 2 jours, et qu'il est à nouveau absent ? Mme Beck répond que les 2 remplacements sont considérés comme de courte durée car ils sont inférieurs à 15 jours.</p> <p>Un parent demande comment les indemnités PACTE sont fixées ? Mme Beck répond que ce n'est pas l'établissement mais le Ministère de l'Éducation Nationale qui les fixe.</p> <p>Un professeur demande ce qu'il se passe le protocole n'est pas voté et quel en est l'impact ?</p> <p>Mme Adam, principale adjointe, répond qu'un professeur qui a signé un PACTE RCD est prioritaire sur les remplacements à effectuer par rapport aux autres professeurs qui ne l'ont pas signé.</p> <p>Les enseignants estiment que le protocole met en concurrence les HSE avec une forme d'incitation pour que les professeurs le signent.</p> <p><u>Délibération n° 30</u> : 3 votes pour, 6 votes contre, 15 abstentions</p>	
---	--

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
--	------------------------------------

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
--------------------------------	------------------

6/ Projets et sorties pédagogiques 2023/2024

Arrivée de Mme Boclé, invitée et professeure de mathématiques, elle présente un projet de séjour pédagogique pour 4 classes de 3^{ème}.

Le projet pédagogique s'intitule « Remotiver les élèves de 3^{ème} pour le DNB ».

Séjour de 3 jours à Guipry Messac (la semaine avant le brevet). Deux classes de 3^{ème} partiront les lundi mardi mercredi et deux classes les mercredi, jeudi et vendredi. Les élèves iront et reviendront à Vélo

Activités du matin : Ateliers de révision des 5 épreuves écrites du DNB

Activités de l'après-midi : Randonnée géocaching, kayak


Question des représentants des parents d'élève : Pourquoi toutes les classes de 3^{èmes} ne sont pas concernées ?

Mme Boclé explique cela par le manque de place pour le logement et de sécurité pour encadrer les classes.

Mme Boedec explique que les 3^{èmes} B et D n'iront pas. Les professeurs principaux des classes concernés cherchent une solution pour proposer une activité similaire mais pas en vélo. Les représentants des parents d'élèves expriment leurs regrets sur le fait que toutes les classes de 3^{ème} ne pourront pas bénéficier de cette activité car celle-ci permet aux élèves de préparer le brevet tout en étant sur une activité ludique.

Un parent pose la question concernant les élèves qui n'ont pas de vélo. Mme Boclé explique que des solutions seront trouvées pour proposer des vélos en prêt à ces élèves.

Mme Ridard projette le budget prévisionnel. Une participation de 83€ est demandée par famille. Elle ajoute que c'est budget maximum car elle a pris en compte un nombre important de non participant. En effet, la ligne désistement s'élève à 1470 € afin que le budget soit le plus proche possible de la réalité. Elle précise que le budget de ce séjour est prévu sans assurance annulation afin que le coût soit moins élevé. Elle rappelle que l'activité est facultative car elle est payante.

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
<p>Mme Beck précise que le fonds social collégien sera proposé aux familles pour les accompagner financièrement et que les élèves qui ne participeront pas seront accueillis au Collège.</p> <p>Mme Beck ajoute qu'un rendez-vous est programmé avec les parents de l'Amicale des Parents pour leur présenter les activités pédagogiques et étudier avec eux quels dons peuvent être faits par l'Amicale des Parents pour baisser les coûts des séjours.</p> <p><i>Délibération n° 36 : vote à l'unanimité avec 24 pour.</i></p> <p>7/ Présentation du tableau des activités pédagogiques</p> <p>Mme BECK explique comment le tableau est préparé avec dans un premier temps les professeurs qui proposent les activités et qui sont classés par niveaux, ensuite Mme BECK et Mme Adam présentent à Mme RIDARD le tableau avec les budgets prévisionnels. Puis un réajustement est fait en collaboration avec les professeurs lors d'un conseil pédagogique.</p> <p>Un parent d'élève exprime sa satisfaction de voir que l'ensemble des classes bénéficient d'activités pédagogiques.</p> <p>Mme Beck ajoute que le vote porte sur l'emble du programme des activités pédagogiques.</p> <p><i>Délibération n° 42 : vote à l'unanimité avec 24 pour.</i></p> <p>8/ Budget 2024</p> <p>Mme RIDARD présente aux membres du C.A. le budget 2024.</p> <p>Mme RIDARD précise que le budget est un document unique. Les chiffres présentés lors de ce C.A. pourront être modifiés uniquement par des décisions budgétaires modificatives (DBM) qui seront présentées pour information aux prochains C.A. quand il s'agit de dotations fléchées ou pour vote quand il s'agit de prendre sur le fonds de roulement du collège.</p> <p>Le budget est exécuté en année civile contrairement aux autres thématiques du collège qui sont en année scolaire.</p>	

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
--	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

L'équilibre budgétaire présente des montants différents entre les dépenses et les recettes.

L'explication concerne les achats effectués par le collège à plus de 800€ HT pour lesquels un amortissement est calculé puisque ces biens perdent de la valeur au fil des années. Lorsqu'on enlève ces écritures d'amortissement, le budget 2024 est bien équilibré. Ces amortissements n'ont pas d'impact sur le budget de fonctionnement du Collège.

Mme RIDARD demande la correction du montant du fonds de roulement sur la page 4 des documents distribués puisqu'il est noté 82 321.15 € et qu'il sera de 78 231.15 € car il va être demandé au C.A. de prendre 4000€ sur le fonds de roulement pour alimenter le budget 2023 (DBM au point suivant).

Les opérations en capital sont estimées à 0 € pour 2024 car il n'y a pas de prévision d'achat de biens d'une valeur supérieure à 800€ HT à ce jour.

Mme RIDARD précise que le service restauration est un service spécial. S'il y a un excédent budgétaire sur le service restauration, cet excédent sera utilisé sur le service restauration et non sur le fonctionnement global du Collège.

19h20 : départ de Mme Bauduin, 23 présents

Une codification dans le budget sur le service général permet de savoir de quel organisme proviennent les recettes :


Les codes commençant par 0 : ce sont les ressources propres du Collège

Les codes commençant par 1 : ce sont les subventions de l'Etat

Les codes commençant par 2 : ce sont les subventions du département

Mme RIDARD présente le budget 2024 en recettes puis en dépenses.

En conclusion le budget de 2024 est en hausse et confortable car nous disposons de fonds de réserve disponibles et des dépenses pédagogiques seront directement prises en charge par le Département dans le cadre du dispositif Collège en Action.

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
<p>Mme MABILAIS remarque qu'il manque une recette correspondant aux logements de fonction vacants qui sont loués par convention d'occupation précaire. Mme RIDARD explique que cette recette sera ajoutée au budget par DBM si elle est utilisée en cours d'année.</p> <p>Le budget 2024 d'un montant égal en recettes de 699.198,60€ et en dépenses de 702.863,56€ est proposé au vote des membres du C.A</p> <p><i>Délibération n° 40 : vote à l'unanimité avec 23 pour.</i></p> <p>9/ Délégation de signature à l'ordonnateur</p> <p>Mme RIDARD propose qu'une délégation de signature du C.A soit donnée à Mme BECK, ordonnateur du budget, pour les dépenses faites en 2024 dans la limite des crédits ouverts au budget et dans le respect du code des marchés publics (consultation des offres sur trois devis, commandes au maximum auprès de la centrale d'achats publics...)</p> <p><i>Délibération n° 38 : vote à l'unanimité avec 24 pour.</i></p> <p>10/ DBM de prélèvement sur fonds de réserve du Service Restauration</p> <p>Mme RIDARD constate des pannes importantes de matériels en restauration, notamment sur le lave-vaisselle, par prudence et pour finir l'année 2023, elle propose une DBM de prélèvement sur le fonds de réserve de 4000€ pour alimenter le budget du service restauration.</p> <p><i>Délibération n° 43 : vote à l'unanimité avec 23 pour.</i></p> <p>11/ HSE pour AED en CDD</p> <p>Le collège a reçu une enveloppe de 131 heures pour les heures supplémentaires des AED en CDD pour la période septembre à décembre 2023.</p> <p>Mme Beck demande au C.A. de l'autoriser à utiliser cette enveloppe d'heures pour le paiement des heures supplémentaires réalisées par les AED en CDD notamment pour la mission devoirs faits pour la période septembre à décembre 2023.</p> <p><i>Délibération n° 34 : vote à l'unanimité avec 23 pour.</i></p>	

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
--	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

12/ Forfait de Mobilité Durable

Mme Beck explique qu'elle a besoin que le C.A. accepte le bénéfice du FMD pour les AED recrutés cette année.

Délibération n° 35 : vote à l'unanimité avec 23 pour.

13/ Convention entre le lycée Pro Jean Guéhenno de Vannes pour une assistance informatique via une plateforme AMIGO

Le montant de la convention du Dispositif d'Assistance Informatique de Proximité pour que le collège puisse bénéficier de cette assistance est de 700€ (le montant est calculé fonction du nombre d'élèves dans l'établissement).

Délibération n° 43 : vote à l'unanimité avec 23 pour.

14/ Questions diverses posées par les représentants des parents d'élèves

Demande d'explication sur l'utilisation des casiers :

Mme Bertin explique que des temps sont dédiés pour l'accès aux casiers. Mme BERTIN a mis en place depuis notre échange avec Mme BECK une affiche qui précise les horaires.


Demande d'explication sur la demande de la vie scolaire d'avoir des cadenas à clés :

Mme Bertin explique que c'est un conseil et non une obligation. Pour les cadenas à code, il existe des tutos permettant de modifier le code du cadenas raison pour laquelle la vie scolaire préconise des cadenas à clés mais ne les impose pas

Demande d'explication sur la restauration : comment cela se passe pour les élèves ayant fait le choix d'être végétarien ?

Mme Ridard explique que chaque jour des repas sont proposés en végétarien. 80 sont servis en moyenne chaque jour ce qui correspond à bien plus que la réalité du nombre d'élèves végétariens. Elle ajoute que quand c'est un repas avec porc, 130 repas végétariens sont proposés.

Il existe une liste d'élèves qui sont végétariens pour permettre au personnel en cuisine de les repérer.

 <p>COLLÈGE DE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2023</p>	<p>2023-2024</p> <p>Séance n°2</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
<p><u>Demande d'explication sur la restauration : constat d'élèves de quantité réduite. Est-il possible d'avoir plus de quantité ?</u></p> <p>Mme Ridard explique que cela n'est pas lié au budget mais à un dysfonctionnement lié à des changements de personnel dans l'équipe restauration en début d'année qui ont dû s'adapter à des nouveaux matériels. Elle ajoute qu'un grammage existe et qu'il est le même pour les élèves des 6eme et de 3eme.</p> <p>Cependant, les élèves, qui le souhaitent, peuvent demander aussi à avoir plus de quantité.</p> <p>Mme Ridard ajoute que des améliorations ont été constatées car la nouvelle équipe commence à être rodée. Cette nouvelle équipe ose des recettes en fonction des produits qui arrivent proches de la DLC ou des produits non consommés. Par exemple ils ont cuisiné un coulis avec des fruits pour éviter de les perdre.</p> <p>L'ordre du jour et les questions étant épuisées, Mme Beck lève la séance du C.A. à 19h55.</p>	